



N° 908 • mars 2015

Le RSA en 2014 : une augmentation qui fléchit mais reste soutenue

Le revenu de solidarité active (RSA) est versé à 2 364 000 foyers allocataires dans la France entière au 30 juin 2014. L'évolution des principaux indicateurs du RSA s'inscrit dans un contexte de fragile éclaircie, marqué par un léger reflux du chômage, malgré une conjoncture économique encore atone.

Le nombre d'allocataires croît moins vite depuis le deuxième trimestre 2013 : +6 % entre juin 2013 et juin 2014 contre +6,9 % l'année précédente. La revalorisation exceptionnelle de 2 % du barème du RSA en septembre 2013, prévue par le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, a fait entrer dans le dispositif 15 400 bénéficiaires. 7 500 personnes sont passées du RSA activité seul au RSA socle+activité par le jeu de la revalorisation.

Durant cette même période, le ralentissement affecte seulement les effectifs du RSA socle : +5,4 % (dont +0,6 % due à la revalorisation) après +8,1 %. Le RSA activité augmente plus vite : +8,2 % (dont +0,9 % grâce à la revalorisation) contre +2,7 % un an auparavant.

Les effectifs du RSA activité jeune poursuivent leur décroissance (-5,7 % entre juin 2013 et juin 2014) dans un contexte économique peu porteur qui durcit l'impact des critères d'attribution fondés sur l'existence d'une expérience professionnelle.

La population des allocataires se renouvelle de moins en moins vite. Le taux de rotation du RSA atteint 11,1 % en juin 2014 et baisse depuis 2010.

Antoine LOUBET (DREES) et Vincent REDURON (CNAF)

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) Ministère des Finances et des Comptes publics Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social



e revenu de solidarité active (RSA), instauré en juin 2009 en France métropolitaine (encadré 1), a été étendu sous certaines conditions aux jeunes de moins de 25 ans en septembre 2010 (encadré 2) et dans les DOM à partir de janvier 2011.

Au 30 juin 2014, le RSA est versé par les caisses d'allocations familiales (CAF)¹ à 2 364 000 foyers allocataires dans la France entière (tableau 1), soit 5 millions de personnes lorsque l'on prend en compte les

conjoints et les enfants à charge. Environ 1 831 000 foyers bénéficient de sa composante « minimum social » – le RSA socle – et 533 000 perçoivent uniquement sa composante « complément de revenu d'activité » – le RSA activité seul. Au total, en tenant compte de l'ensemble des personnes qui composent les foyers allocataires, ce sont 3,7 millions de personnes qui sont couvertes par le RSA socle et 1,3 million par le RSA activité seul. 13,8 % des foyers allocataires du RSA socle qui exercent une activité professionnelle et dont l'ensemble

des ressources ne dépasse pas le montant forfaitaire perçoivent simultanément le RSA socle et le RSA activité. Fin juin 2014, 10 % des allocataires du RSA, soit 236 500 foyers bénéficiaires, résident dans les DOM.

Le nombre total d'allocataires du RSA dans la France entière augmente moins rapidement depuis le milieu de l'année 2013, la croissance étant de 6 % entre juin 2013 et juin 2014, contre 6,9 % l'année précédente (graphique 1). Le RSA socle seul est principalement concerné par ce ralentissement (+4,9 % contre +8,7 %

 Les données utilisées dans cet article ne couvrent que le champ du régime général (les CAF), soit 98 % des allocataires.

ENCADRÉ 1

Le revenu de solidarité active

Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation de deux composantes instaurée le 1er juin 2009. Sous sa principale forme, le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs d'intéressement à la reprise d'emploi. Il peut être complété par le RSA activité, dans le cas où l'allocataire perçoit un revenu d'activité inférieur à un certain seuil. Un bénéficiaire du RSA peut percevoir le RSA socle seulement (RSA socle seul), le RSA activité seulement (RSA activité seul), ou bien les deux composantes simultanément (RSA socle+activité).

L'accès au RSA se fait sous conditions : être résident de nationalité française en France métropolitaine et avoir plus de 25 ans. Les droits s'étendent aux personnes d'âge inférieur s'ils assument la charge d'un enfant né ou à naître ainsi qu'aux conjoints. Pour les résidents étrangers, des conditions de régularité de séjour supplémentaires s'appliquent. L'accès aux droits est réévalué de façon trimestrielle.

Dans son principe, cette allocation vise à compléter les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent un niveau garanti, lorsqu'elles sont inférieures à celui-ci. Le montant du revenu garanti dépend de la situation familiale et des revenus d'activité du foyer bénéficiaire. Il additionne la somme du RSA socle (qui dépend de la composition du foyer) et 62 % des revenus d'activité totaux. Le seuil de sortie du RSA est d'environ 1,2 fois le SMIC net à temps plein pour une personne seule n'ayant d'autres res-

sources que les revenus d'activité (et de 2,5 fois pour un couple avec deux enfants)

Une majoration s'applique au RSA socle pour les parents isolés ayant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Elle s'étend sur douze mois, continus ou non, au cours d'une période de dix-huit mois suivant l'événement générateur de l'isolement parental. Cette majoration peut aussi être accordée jusqu'à ce que le plus jeune enfant à charge atteigne ses 3 ans. Sous certaines conditions, le « cumul intégral » permet à l'allocataire de continuer à percevoir l'intégralité de son allocation de RSA socle seul pendant les trois premiers mois après la reprise d'une activité professionnelle.

Enfin, le montant forfaitaire (RSA socle) est généralement revalorisé au 1er janvier de l'année selon l'inflation anticipée (+1,3 % en janvier 2014) indépendamment des revalorisations exceptionnelles.

Montant forfaitaire mensuel du RSA socle (en euros)

Barème au 1er janvier 2014	Personi	Counto	
	Montant de base	Montant majoré	Couple
Sans enfant	509,3	654 (grossesse)	763,95
1 enfant	763,95	872	916,74
2 enfants	916,74	1090	1069,53
Par enfant supplémentaire	203,72	218	203,72

ENCADRÉ 2

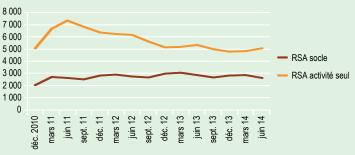
Le RSA jeune

Le RSA jeune s'adresse aux personnes âgées de 18 à 24 ans sans enfant à charge né ou à naître, ceux-ci n'étant pas éligibles au RSA de droit commun. Le RSA jeune a été mis en place le 1^{er} septembre 2010 en France métropolitaine et le 1^{er} janvier 2011 dans les DOM. Afin d'en bénéficier, il faut justifier d'au moins deux ans d'activité en équivalent temps plein (soit 3 214 heures) au cours des trois années précédant la demande. Le barème et le montant de ce RSA jeune sont établis sur les mêmes bases que le RSA généralisé.

En juin 2014, 7 700 personnes âgées de moins de 25 ans bénéficient du RSA jeune dans la France entière, dont 1,6 % dans les DOM. Compte tenu des critères d'éligibilité, une large majorité de bénéficiaires de ce dispositif perçoivent sa composante activité (65,8 % en juin 2014). Les effectifs du RSA activité jeune reculent de 35 % entre juin 2011 et décembre 2013 pour atteindre le niveau de décembre 2010 (environ 5 000 bénéficiaires) avant de se stabiliser. Cette diminution est pour partie imputable à la complexité de la prestation et à ses critères d'éligibilité restrictifs, ainsi qu'à l'atonie du marché du travail. Concernant le RSA socle, le nombre de bénéficiaires s'est stabilisé aux environs de 2 800 personnes dès la fin 2011. Par sa proximité à l'emploi, cette population se renouvelle fortement avec un taux de rotation trimestriel de 35 % pour le RSA socle et de 30 % pour le RSA activité seul. Ces taux de renouvellement accusent une décroissance structurelle depuis 2010, notamment le taux du RSA activité seul dont la baisse atteint

3,5 points entre juin 2013 et juin 2014. Cette contraction est surtout due à la forte baisse du nombre de sortants du RSA activité seul.

Nombre de foyers allocataires du RSA jeune depuis décembre 2010



Lecture • En juin 2014, 2 632 allocataires bénéficient de la composante « socle » du RSA jeune dans la France entière (soit 34,2 % de l'ensemble du RSA jeune). À partir du 1^{er} ianvier 2011, le RSA jeune est étendu aux DOM.

Champ • France entière, régime général.

Sources • CNAF (données brutes consolidées).

l'année précédente). Cette décélération des effectifs s'inscrit dans la relative stabilisation du contexte économique depuis décembre 2013. Inversement, la croissance du nombre de bénéficiaires du RSA activité s'accélère: la hausse est de 8,2 % de juin 2013 à juin 2014, contre 2,7 % entre juin 2012 et juin 2013.

En septembre 2013, le barème du RSA est exceptionnellement revalorisé de 2 %. Cette hausse du montant forfaitaire a instantanément permis à environ 15 000 foyers d'entrer dans le RSA (encadré 3). Cette première revalorisation s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, qui prévoit d'augmenter le RSA socle de 10 % (en plus de l'inflation) d'ici à 2017. Elle se répercute en partie sur le montant moyen perçu par l'ensemble des allocataires du RSA en France métropolitaine, qui est de 400 euros en juin 2014 et qui a progressé de 9 % depuis juin 2011. Les montants moyens d'aide augmentent plus vite pour les allocataires du RSA activité seul (+12,3 % en trois ans contre +7,6 % pour le RSA socle seul).

Le nombre d'allocataires du RSA socle seul ralentit depuis fin 2013

L'évolution du nombre d'allocataires du RSA socle (auparavant ceux du revenu minimum d'insertion [RMI] ou de l'allocation de parent isolé [API]) dépend largement de la situation conjoncturelle et de ses répercussions sur le marché du travail. La variation du nombre de chômeurs, lorsqu'elle est significative, se propage sur les effectifs du RSA socle avec un certain délai. Celui-ci dépend notamment des conditions et de la durée de l'indemnisation du chômage. Lorsque la conjoncture se dégrade, la hausse du taux de chômage entraîne un accroissement du nombre d'allocataires. En général, cette augmentation s'observe à la fin des droits à l'assurance chômage, puis de l'assistance chômage ou d'autres dispositifs pouvant prendre le relais. Ainsi, le nombre d'allocataires du RSA socle en France métropolitaine n'a cessé d'augmenter depuis la crise économique de 2008-2009, suivant schématiquement deux cycles d'évolution : une phase d'accélération puis de décélération (graphique 1). La croissance des effectifs du RSA socle est moins soutenue à partir de la mi-2013 (+5,6 % en glissement annuel en juin 2014 contre +8,3 % un an plus tôt). La composante « socle seul » est la plus concernée par ce ralentissement (+5,1 % après +9 % un an auparavant). Inversement, la composante « socle et activité » a accéléré, le

rythme de croissance de ses effectifs passant de +4,5 % à +8,3 % en glissement annuel. Ce dynamisme est largement alimenté par la revalorisation exceptionnelle du plafond du RSA socle : au total, 7 528 personnes ont changé de catégorie, basculant automatiquement du RSA activité vers le RSA socle+activité. Hors revalorisation, la croissance de la composante « socle et activité » serait de 5,1 % en juin 2014.

TABLEAU 1

Nombre de foyers ayant un droit payable au RSA

		Juin 2012 (en milliers)	Juin 2013 (en milliers)	Juin 2014 (en milliers)	Évolution juin 2012 - juin 2013 (en %)	Évolution juin 2013 - juin 2014 (en %)	Évolution juin 2013 - juin 2014 hors revalorisation (en %)
France métropolitaine	RSA socle	1 423	1 541	1 626	8,3	5,6	4,9
	RSA socle seul	1 213	1 322	1 389	9,0	5,1	4,9
	RSA socle + activité	209	219	237	4,5	8,3	5,1
	RSA activité seul	457	468	501	2,3	7,0	6,1
	Total RSA	1 880	2 008	2 127	6,8	5,9	5,2
	RSA socle	184	196	204	6,8	4,2	3,8
DOM	RSA socle seul	170	182	189	7,2	3,5	3,3
	RSA socle + activité	14	14	16	2,3	14,1	10,4
	RSA activité seul	23	24	32	7,8	31,2	30,7
	Total RSA	206	221	236	6,9	7,2	6,8
France entière	RSA socle	1 606	1 737	1 831	8,1	5,4	4,8
	RSA socle seul	1 383	1 504	1 578	8,7	4,9	4,7
	RSA socle + activité	223	233	253	4,4	8,7	5,4
	RSA activité seul	480	492	533	2,7	8,2	7,3
	Ensemble RSA	2 086	2 229	2 364	6,9	6,0	5,3

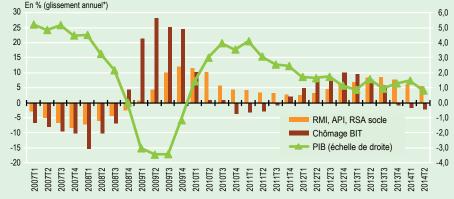
Note • À partir de septembre 2010, la population considérée regroupe également les allocataires du RSA jeune, qui ne représentent que 0,3 % du total des allocataires du RSA en juin 2014.

Champ • France entière, régime général.

Sources • CNAF (données brutes consolidées).

GRAPHIQUE 1

Évolution du nombre d'allocataires du RMI, de l'API ou du RSA socle, du nombre de chômeurs au sens du BIT et du PIB depuis 2007



BIT : Bureau international du travail. RMI : revenu minimum d'insertion. API : allocation de parent isolé

* Le glissement annuel d'une variable à un trimestre T donné correspond au taux d'évolution (en %) obtenu en rapportant le niveau de la variable en T à son niveau au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Note • Y compris les allocataires du RSA jeune à partir du troisième trimestre 2010.

Lecture • Au deuxième trimestre 2014, le nombre d'allocataires du RSA socle a augmenté de 5,6 % par rapport au deuxième trimestre 2013. Dans le même temps, le chômage a baissé de 2,1 % et le PIB a progressé de 0,8 %.

Champ • France métropolitaine, sauf pour le PIB ; régime général pour le nombre d'allocataires du RSA socle.

Sources • CNAF, données brutes consolidées pour les allocataires du RMI, de l'API et du RSA socle ; chômage au sens du BIT (INSEE) ; PIB en volume dans la France entière (INSEE).

Le RSA activité seul poursuit sa montée en charge plus rapidement depuis mars 2014

En juin 2014, le RSA activité seul concerne 533 000 foyers allocataires, dont 6 % résident dans les DOM. Cette prestation permet d'apporter un supplément de revenu pour les personnes exerçant une activité professionnelle mais dont les ressources sont inférieures au montant minimum garanti (encadré 1). Après une forte hausse associée à la mise en place du RSA activité seul, le nombre d'allocataires ralentit rapidement dès 2010 (graphique 2). Toutefois, l'extension de cette allocation aux DOM et aux jeunes de moins de 25 ans participe à la croissance du dispositif de fin 2010 à mi-2011 (+2,9 % contre +0,5 % en moyenne par trimestre sur cette période sans le RSA destiné aux jeunes et aux DOM). À partir de la mi-2013, la montée en charge du dispositif se poursuit à un rythme plus rapide. L'augmentation des effectifs du RSA activité seul est alors nettement plus forte (+8,2 % entre juin 2013 et juin 2014 contre +2,7 % un an plus tôt), portée probablement par les premiers signes d'amélioration du marché de l'emploi.

GRAPHIQUE 2

Nombre de foyers allocataires du RSA activité seul depuis juin 2009



Note • Y compris les allocataires du RSA jeune à partir du troisième trimestre 2010.

Lecture • Au deuxième trimestre 2009, 280 280 foyers bénéficiaient du RSA activité seul en France métropolitaine. À partir du 1er janvier 2011, le RSA a été étendu aux DOM.

Champ • France entière, régime général.

Sources • CNAF (données brutes consolidées).

La population des allocataires se renouvelle de moins en moins vite

Le calcul des droits au RSA sur une base trimestrielle et l'instabilité fréquente des trajectoires des titulaires du RSA contribuent à générer un turnover important de cette population. Certains bénéficiaires transitent d'une composante à l'autre du dispositif, alors que d'autres en sortent complètement. Ainsi, en France métropolitaine, le taux de renouvellement trimestriel du RSA acti-

vité est le plus élevé (28,5 % en juin 2014). Ces actifs bénéficiaires sont plus proches du marché du travail, quoique localisés souvent sur une frange plus flexible (emplois en intérim, temps partiels)², entrant ou sortant alors plus fréquemment du dispositif. Concernant la partie « socle » du RSA, les effectifs se renouvellent plus lentement et le taux trimestriel est de 13,1 %.

Le taux de rotation trimestriel³ de l'ensemble des bénéficiaires du RSA atteint 11,1 % au deuxième trimestre

ENCADRÉ 3

Revalorisation du RSA en septembre 2013 dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Au 1er septembre 2013, le barème du RSA a été revalorisé de 2 %. Le montant forfaitaire applicable au RSA socle pour une personne seule est ainsi passé de 483,24 euros entre janvier et août 2013 inclus à 492,90 euros.

Cette hausse s'additionne à la règle d'indexation du barème du RSA sur l'inflation chaque année (+1,75 % au 1er janvier 2013 puis +1,30 % au 1er janvier 2014) et revêt pour cela un caractère exceptionnel. Elle s'inscrit dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté en janvier 2013 et constitue la première mesure d'une revalorisation du RSA socle de 10 % (en plus de l'inflation) d'ici à 2017.

Cette revalorisation entraîne mécaniquement des mouvements d'entrées et de sorties d'allocataires. Du fait du relèvement du montant forfaitaire, certains allocataires qui n'auraient pas eu droit à la prestation dans l'ancien barème ont pu entrer dans le dispositif revalorisé. De 15 000 à 16 000 foyers sont ainsi présents dans le RSA chaque trimestre entre septembre 2013 et juin 2014 grâce à cette revalorisation exceptionnelle, soit 0,7 % du nombre d'allocataires (2,3 millions en septembre 2013) et 2,3 % du nombre d'entrées annuelles dans le RSA (678 000 en 2013). Par ailleurs, environ la moitié (près de 7 500 foyers en France entière) a basculé automatiquement

du RSA activité seul au RSA socle+activité par le seul jeu du relèvement du plafond.

Bénéficiaires présents dans le RSA grâce à la revalorisation de septembre 2013

	Septembre 2013	Décembre 2013	Mars 2014	Juin 2014
Total	15 176	16 405	15 769	15 432
dans le RSA socle seul	4 080	4 512	3 075	3 274
dans le RSA socle et activité	7 389	7 503	7 726	7 552
dont en provenance du RSA activité seul	7 371	7 482	7 700	7 528
dans le RSA activité seul	3 707	4 390	4 968	4 606

Méthodologie : Il est possible de simuler hors revalorisation le droit (montant, composante) des foyers allocataires du RSA à partir des données détaillées de leur situation. Les données présentées dans le tableau correspondent à la différence entre l'effectif réel de bénéficiaires et l'effectif de bénéficiaires simulé hors revalorisation.

Lecture • Parmi les foyers percevant le RSA en décembre 2013, 16 405 n'y auraient pas eu droit sans la revalorisation de septembre 2013.

Champ • France entière, régime général.

 $\textbf{Sources} \bullet \text{CNAF/DSER}, \text{ fichiers statistiques exhaustifs (Benetrim, Fil\'eas)}.$

- 2. Grangier J., Isel A. 2014, « Situation sur le marché du travail et accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA et de l'ASS », Dares Analyses, DARES-DREES, n° 069, septembre.
- 3. Le taux de rotation trimestriel correspond à la moyenne entre le taux de sorties et le taux d'entrées.

2014, et continue de baisser depuis 2010 (graphique 3). Cela résulte de deux phénomènes. Quelle que soit la composante du RSA, les flux d'entrants et de sortants ont, en moyenne, relativement peu évolué. Par ailleurs, durant le même temps, le nombre de bénéficiaires⁴ a sensiblement progressé : en affectant les dénominateurs du taux d'entrées⁵ et du taux de sorties⁶, cette hausse fait diminuer ces taux7. Cela concerne particulièrement le RSA activité seul dont la croissance des effectifs s'est accélérée. La persistance dans le RSA s'accentue. Les personnes présentes dans le dispositif8 depuis plus de quatre ans forment 37,7 % des bénéficiaires du RSA en juin 2014 contre 29 % en juin 2009.

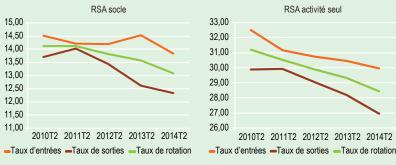
Le taux de rotation du RSA socle baisse de 0,5 point entre juin 2013 et juin 2014, marquant la baisse annuelle la plus importante depuis 2010. Cette évolution s'explique par la diminution de 0,7 point du taux d'entrées dans ce dispositif. La hausse du nombre de nouveaux arrivants dans le RSA socle passe alors de +11 % à +1 % entre 2013 et 2014, en lien notamment avec des conditions d'accès à l'emploi un peu moins difficiles dès fin 2013.

Entre juin 2013 et juin 2014, le taux de renouvellement du RSA activité seul décroît de 0,9 point, entraîné par la forte baisse du taux de sorties (-1,3 point après -0,8 point un an avant) et dans une moindre mesure de celle du taux d'entrées (-0,5 point contre -0,3 point en 2013). Ces baisses sont aussi la conséquence de l'accroissement du nombre d'allocataires cumulé dans la durée (+7 % de juin 2013 à juin 2014 après +2,5 % l'année précédente). Avec une part de nouveaux bénéficiaires relativement stable à 30 % des entrées depuis 2009, la montée en charge de la prestation ne semble pas encore achevée.

La hausse des allocataires âgés de 25 à 49 ans est très influencée par les fluctuations du marché du travail

Les mécanismes qui liaient l'évolution des bénéficiaires du RMI et de l'API à celle du chômage restent valables depuis l'instauration du RSA socle⁹. Ainsi, l'évolution des effecGRAPHIQUE 3

Taux de rotation trimestriel des allocataires du RSA entre juin 2010 et juin 2014 selon la composante



Note • Hors RSA jeune.

Lecture • En juin 2014, le taux de rotation trimestriel des allocataires du RSA socle est de 13,1 %, contre 28,5 % pour les allocataires du RSA activité seul.

Champ • France métropolitaine, régime général.

Sources • CNAF (données brutes consolidées).

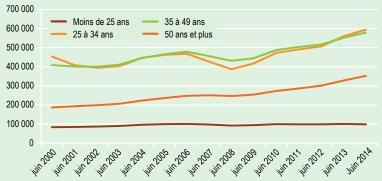
tifs allocataires âgés de 25 à 34 ans, et dans une moindre mesure ceux de 35 à 49 ans, est fortement affectée par la dégradation de la conjoncture économique après la crise de 2008. En revanche, le nombre d'allocataires de 50 ans ou plus augmente invariablement depuis 1988, année de mise en place du RMI. Depuis 2009, le nombre de bénéficiaires s'accroît, quelle que soit la classe d'âges considérée (graphique 4).

En France métropolitaine, le nombre de jeunes bénéficiaires du RSA socle, ainsi que les bénéficiaires âgés de 25 à 49 ans¹⁰, suit avec un léger retard l'évolution du chômage.

Les personnes entre 25 et 34 ans sont particulièrement sensibles aux fluctuations de la conjoncture économique. Elles sont susceptibles de basculer plus vite dans le RSA socle en cas de perte d'emploi, car elles n'ont pas toujours cumulé suffisamment de périodes d'activité pour bénéficier d'une indemnisation chômage et vivent plus souvent seules. Cependant, lors d'une amélioration du marché du travail, elles sortent plus facilement du dispositif. Cette plus grande volatilité s'illustre dans le niveau élevé du taux de rotation trimestriel des 25-34 ans : 15,6 % en juin 2014 contre 13,1 % pour l'ensemble

GRAPHIQUE 4

Nombre de foyers allocataires du RMI, de l'API ou du RSA socle selon l'âge des bénéficiaires



RMI : revenu minimum d'insertion. API : allocation de parent isolé

Note • Hors RSA jeune.

Lecture • Au deuxième trimestre 2014 en France métropolitaine, 98 725 allocataires du RSA socle ont moins de 25 ans (hors RSA jeune), 593 761 ont entre 25 et 34 ans, 578 761 entre 35 et 49 ans et 352 150 ont 50 ans ou plus.

Champ • France métropolitaine, régime général.

Sources • CNAF (données brutes consolidées).

4. Il s'agit ici du nombre de bénéficiaires cumulé dans la durée au RSA et non des flux trimestriels de personnes. 5. Le taux d'entrées est le rapport entre le nombre d'entrées au trimestre T (numérateur) et le « stock » des allocataires au trimestre T (dénominateur). 6. Le taux de sorties correspond au rapport entre le nombre de sorties au trimestre T (numérateur) et le stock au trimestre T-1 (dénominateur). L'augmentation durable du stock (en T-1, T, etc.) conduit à faire diminuer les taux d'entrées et de sorties. donc le taux de rotation. 8. Dispositif élargi au RSA, au revenu minimum d'insertion et à l'allocation de parent isolé. 9. Cazain S., Siguret I., 2013, « Les bénéficiaires du RMI, de l'API et du RSA socle : une évolution liée aux fluctuations du chômage », Politiques sociales et familiales, CNAF, n° 113, septembre. Cette catégorie

représente presque

des bénéficiaires du RSA

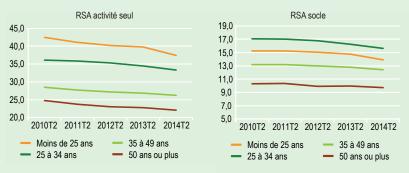
en juin 2014, hors RSA

les trois quarts

ieune et DOM.

GRAPHIQUE 5

Taux de rotation trimestriel des allocataires du RSA au deuxième trimestre selon la composante et l'âge



Note • Hors RSA jeune.

Lecture • Au deuxième trimestre 2014 en France métropolitaine, le taux de rotation trimestriel des allocataires du RSA socle de moins de 25 ans (hors RSA jeune) est de 13,9 %.

Champ • France métropolitaine, régime général.

Sources • CNAF (données brutes consolidées).

des allocataires, soit le plus fort taux parmi l'ensemble des classes d'âges (graphique 5). Après le retournement conjoncturel constaté mi-2011, la croissance du nombre de bénéficiaires s'accélère entre juin 2012 et juin 2013 (+10,4 % chez les 25-34 ans et +6,8 % chez les 35-49 ans). À partir de cette date, la hausse des effectifs ralentit, atteignant un rythme de progression respectivement de 6,1 % et 5,1 % en glissement annuel pour ces deux tranches d'âges.

Les allocataires du RSA socle de 50 ans ou plus représentent 352 150 personnes¹¹ en juin 2014, soit une hausse de 7,5 % depuis un an (+9 % l'année précédente), nettement plus rapide que la hausse démographique des plus de 50 ans (1,3 % entre 2013 et 2014¹² en France métropolitaine). Cette augmentation des bénéficiaires du RSA socle pour les plus de 50 ans est largement tendancielle, au sens où elle dépend moins des évolutions conjoncturelles

que pour les autres classes d'âges : leur nombre croît continûment, en partie sous l'effet du vieillissement démographique, en particulier entre 2000 et 2006 avec l'arrivée à l'âge de 50 ans des nombreuses générations du baby-boom. La persistance de ces individus dans le RSA accentue encore cette moindre sensibilité aux variations conjoncturelles. Avec un turnover de 9,7 % en juin 2014, cette population se renouvelle peu en raison de difficultés que rencontrent les seniors pour s'insérer dans le marché du travail : la part des chômeurs de longue durée de 50 ans ou plus est de 56,4 % en 2013, contre 40,4 % pour l'ensemble des chômeurs¹³. Au final, la part des seniors âgés d'au moins 50 ans au sein des bénéficiaires du RSA socle est certes minoritaire, mais croissante; elle s'élève à 21,7 % de l'ensemble des bénéficiaires en juin 2014 contre 18,4 % treize ans auparavant. Cette proportion est toutefois minorée, car ces personnes sont affectées par un fort taux de non-recours¹⁴.

Cependant, à cette hausse tendancielle du nombre d'allocataires de 50 ans ou plus viennent s'ajouter deux effets, conjoncturel et institutionnel, au cours des années récentes.

Ainsi, depuis 2006, cette classe d'âges semble un peu plus réagir aux à-coups conjoncturels15, du fait notamment de leur participation croissante au marché du travail16 et de l'atténuation des effets démographiques associés à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom. Cette participation croissante résulte d'évolutions institutionnelles : depuis 2008, les conditions d'accès aux dispositifs de retrait d'activité (allocation équivalent retraite) se sont durcies et l'âge minimum légal de départ à la retraite se décale progressivement depuis 2011, de 60 à 62 ans. Ces évolutions élargissent le champ des bénéficiaires potentiels du RSA et accentuent l'augmentation des seniors au RSA, alimentée depuis 2008 par la sévérité de la crise¹⁷.

Le nombre de bénéficiaires du RSA socle âgés de moins de 25 ans se stabilise aux environs de 100 000 personnes. Ce dispositif s'applique aux jeunes de moins de 25 ans ayant au moins un enfant à charge ou à naître. En conséquence, ces effectifs sont peu sensibles à la situation conjoncturelle, notamment à cause de la difficulté des jeunes adultes à concilier vie familiale et vie professionnelle¹⁸. La composante « socle » du RSA représente 82 % de l'ensemble des bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans, contre 34 % pour le RSA jeune (encadré 2), ces derniers allocataires étant plus proches du marché du travail.

11. Les bénéficiaires du RSA socle représentent 80 % de l'ensemble des bénéficiaires du RSA pour cette tranche d'âges. 12. INSEE, estimations de la population (résultats provisoires

- arrêtés fin 2013).

 13. INSEE, enquête
 Emploi 2013.
- 14. Domingo P., Pucci M., 2012, « Les non-recourants au RSA », l'e-ssentiel, CNAF, n°124, juillet.
- 15. Périgord A., Donné S., Mathieu F., 2010, « Les bénéficiaires du RSA fin juin 2010 », Études et Résultats, DREES-CNAF, n° 744, novembre.
- 16. Minni C., 2010, « Emploi et chômage des 50-64 ans en 2009 », Dares Analyses, DARES, n° 039, juin. 17. Lelièvre M..
- 17. Lellevre M., Reduron V., Van Wassenhove T., 2014, « Les allocataires du RSA fin juin 2013 », Études et Résultats, DREES-CNAF,
- n° 864, janvier. 18. Acs M.,
- 18. Acs M., Frel-Cazenave E. et Lhommeau B., 2014, « Parents bénéficiaires de minima sociaux : comment concilier vie familiale et insertion professionnelle », Études et Résultats, DREES, n° 874, février.

Pour en savoir plus

- Cazain S., Donné S., 2008, « Le chômage comme déterminant de l'évolution du nombre d'allocataires au RMI », Recherches et Prévisions, CNAF, n° 91, mars.
- Cazain S., Siguret I., 2012, « Les allocataires du RSA fin juin 2012 », l'e-ssentiel, CNAF, n° 126, septembre.
- Isel A., Donné S., Mathieu F., 2011, « Les allocataires du RSA fin juin 2011 et leurs trajectoires », Études et Résultats, DREES-CNAF, n° 782, novembre.
- Lelièvre M., Reduron V., Van Wassenhove T., 2014, « Les allocataires du RSA fin juin 2013 », Études et Résultats, DREES-CNAF, n° 864, janvier.
- Minni C., 2010, « Emploi et chômage des 50-64 ans en 2009 », Dares Analyse, DARES, n° 039, juin.
- Périgord A., Donné S., Mathieu F., 2010, « Les bénéficiaires du RSA fin juin 2010 », Études et Résultats, DREES-CNAF, n° 744, novembre.
- Site Internet du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes sur les minima sociaux : www.drees.sante.gouv.fr/minima-sociaux.

ÉTUDES et RÉSULTATS • n° 908 - mars 2015

Le RSA en 2014 : une augmentation qui fléchit mais reste soutenue

Directeur de la publication : Franck von Lennep **Responsable d'édition :** Carmela Riposa

Maquettiste : Stéphane Jeandet • Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger, Laurence Grivet

Internet : www.drees.sante.gouv.fr

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr • Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources • ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion des publications de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou profession-nelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement.